

## Ce qui change au 1<sup>er</sup> janvier 2018

- ✓ augmentation de la CSG (+1,7 point) avec compensation
- ✓ suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité (CES) (-1 point)

Ces mesures, ajoutées au gel du point d'indice et au report de la revalorisation indiciaire, affaiblissent une fois encore le pouvoir d'achat des maîtres.

## Jour de carence

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le gouvernement a rétabli un jour de carence dans la Fonction publique, 3 jours si l'ancienneté de service est inférieure à 4 mois.

Pour le SNEC-CFTC cette mesure est injuste et inefficace.

## PPCR

Les modalités d'accès à la classe exceptionnelle pour les maîtres de l'enseignement privé devraient être connues en mars.

Pour en savoir plus

[www.sneC-cftc.fr](http://www.sneC-cftc.fr)

## Plafond de la Sécurité Sociale

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, augmentation du plafond de la Sécurité Sociale :

39 852 euros /an (39 228 € en 2017)



**Le SNEC-CFTC  
vous présente  
ses meilleurs voeux**

## Suppléants Maintien du versement de l'Isae

Pour bénéficier du maintien du versement de l'Isae en juillet et en août, il faut veiller à ce que la date d'échéance qui figure sur le PV d'installation soit fixée au 31 août.  
(et non au dernier jour de classe)

## Dates limites

Mutation interdiocésaine  
Demandes de temps partiel  
Retour à temps complet  
Congé de formation professionnelle

**Attention à respecter les dates limites.**

Contacter les responsables SNEC-CFTC